

SUBLIME BAROQUE

7^{ème} académie vocale et
instrumentale

Du 14 au 20 août 2023

CHATEAUNEUF DE GALAURE

Drôme

Direction musicale
& Chef de chœur
Matteo VALBUSA

Professeurs

Renata DUARTE

Hautbois baroque – Flûte à bec

Xavier JANOT

Flûte à bec – Traverso

Sue-Ying KOANG

Violon baroque

Flore SEUBE

Viole de gambe

Giovanni-Battista GRAZIADIO

Basson baroque

Laure-Carlyne CROUZET

Clavecin

Professeurs de chant

Pierre MERVANT

Benjamin INGRAO

(Coordination artistique)



PROGRAMME



Chœurs et Solistes

Pour la 7^{ème} édition de ce stage de musique baroque, le programme sera axé sur plusieurs œuvres empruntées aux différentes esthétiques de la musique ancienne.

Les pièces seront puisées dans le répertoire accompagnées par l'orchestre du stage instrumental.

Cette année, c'est Matteo Valbusa, spécialiste du baroque largement primé, qui nous fera l'honneur de sa présence en qualité de directeur musical et de chef de chœur.

L'Académie offre la possibilité à 8 jeunes chanteurs en formation (3^{ème} cycle de conservatoire minimum) d'expérimenter le futur métier de soliste. Ils bénéficieront de cours individuels et participeront aux ateliers de musique de chambre.

Instruments

Le répertoire solo est libre, chaque stagiaire apporte la musique qu'il souhaite, de la Renaissance au Baroque tardif en passant par la musique contemporaine.

NIVEAU REQUIS



Choristes

Le stage est ouvert aux chanteurs amateurs, dans le respect de l'équilibre des voix. Des partitions et supports audio seront fournis en amont pour un travail personnel préalable.

Il est nécessaire d'avoir une expérience du chant choral.

Instrumentistes

Le stage est également proposé aux musiciens amateurs ayant une bonne pratique de leur instrument.

Chaque stagiaire est invité à contacter l'enseignant de son choix par mail afin de mieux préparer le stage.

Les ateliers ouvriront à partir de 6 inscrits. Le répertoire solo est libre : apportez avec vous les pièces que vous souhaitez travailler.

La participation à toutes les œuvres de l'orchestre n'est pas automatique .

La répartition se fera par les enseignants.

Solistes 8 jeunes talents :

2 soprani

2 alti

2 ténors

2 basses

Recrutement sur audition. Le travail de la voix sera assuré par Pierre Mervant et Benjamin Ingrao ainsi que par un chef de chant. Tarif préférentiel et planning de répétitions spécifiques.

DIRECTION



Chef d'orchestre, chef de chœur

Matteo Valbusa est diplômé en chants de la Renaissance et baroque, ainsi qu'en direction de chœur et d'orchestre. Il s'est spécialisé à l'Académie Sibelius d'Helsinki, à l'Accademia Chigiana de Sienne ainsi qu'à l'Académie européenne des chefs de chœur de Fano.

Il a en outre approfondi sa connaissance des différents styles musicaux auprès de grands chefs, tels que Nicole Corti, Ragnar Rasmussen et Alessandro Quarta. Récompensé lors de nombreux concours choraux nationaux et internationaux, il a reçu à cinq reprises le prix du meilleur chef de chœur.

Il a participé à deux reprises au concours international Europa Cantat pour les chefs de chœur, remportant le troisième prix en 2011 à Budapest et le prix de la meilleure interprétation de la musique de la Renaissance en 2009 à Ljubljana.

Professeur et coordinateur de l'Académie de direction de chœur "Piergiorgio Righele" depuis 2013, il anime par ailleurs régulièrement des stages et des masterclasses pour les plus grandes institutions et associations chorales italiennes (Fondation Guido D'Arezzo, FENIARCO, etc.)

INTERVENANTS CHANT



Professeur de chant

Chanteur et professeur de chant, Pierre Mervant a abordé le métier de chanteur en se consacrant d'abord à la musique baroque, comme choriste, sous la direction de JC Malgloire et M. Minkowsky notamment, et dans de petits ensembles vocaux. Il est ensuite devenu soliste dans un répertoire très varié, oratorios, opéras, récitals.

Très vite intéressé par la pédagogie de la voix, il obtient le DE puis le Certificat d'Aptitude de Chant.

De 2002 à 2012, aux côtés de chefs renommés, il se consacre à l'enseignement individuel au CNSM de Paris, mais aussi à la pédagogie de la voix auprès de nombreux chœurs (Maîtrise de Radio France, Chœur National des Jeunes A Cœur Joie, Chœur de l'Orchestre de Paris).



Professeur de chant / Coordinateur artistique

Benjamin Ingrao étudie le violon, le chant et la direction de chœur au CRR de Saint-Etienne. Il intègre la classe de Chant musique ancienne du CNSMD de Lyon où il obtient son Master en 2013 et son CA de chant en 2018. Soliste dans différents ensembles professionnels en France et à l'étranger, il est aussi choriste sous la baguette de chefs de renom.

Par ailleurs, il est chef de chœur de différents ensembles en Rhône-Alpes. Professeur de technique vocale, il est régulièrement invité lors de stages dédiés à la voix.

Titulaire du DEA de musicologie, il partage ses activités d'enseignement entre le CRD de Bourgoin-Jallieu et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

INTERVENANTS INSTRUMENTS



Professeur de violon baroque

Diplômée du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon, de la Hochschule für Musik Hanns Eisler de Berlin, de la Longy School of Music de Cambridge, MA (Etats-Unis) en violon ainsi que de la Haute École de Musique de Genève en violon baroque et en pédagogie musicale, Sue-Ying Koang a été soliste à l'Orchestre Philharmonique de Liège de 2004 à 2011.

Sue-Ying se consacre depuis 2012 aux répertoires baroques et classiques et s'est produite au sein d'ensembles spécialisés tels que La Fenice, Les Arts Florissants, Pygmalion, la Cappella Mediterranea.

Elle enseigne depuis 2022 la pratique historiquement informée à la Haute École de Musique Valais-Wallis.

Sue-Ying joue sur des instruments réglés et entretenus par le luthier Luc Breton.



Professeur de clavecin

Laure-Carlyne Crouzet étudie le clavecin, la basse-continue et l'orgue à Valence avant d'intégrer le CNSMD de Lyon dans la classe de clavecin où elle obtient en juin 2010 son prix mention TB, puis en 2015 le Master 2 de Pédagogie en clavecin à la HEM de Genève. Parallèlement, titulaire d'une licence de lettres modernes et d'un Master 2 de Musicologie, d'un Diplôme d'Etat en formation musicale, elle enseigne le clavecin et la basse-chiffrée au CRD de Bourgoin-Jallieu.

Elle cofonde en 2015 l'ensemble baroque « Les Constellations ». Intéressée par le rapport entre le corps, la voix et la rythmique, elle anime des stages en France et à l'étranger (Allemagne, Italie, Espagne...)



Professeur de hautbois baroque et flûte à bec

Renata Duarte, après ses études à la faculté de musique au Brésil, son rêve se réalise et l'Europe l'a accueillie.

Elle a été acceptée à plusieurs conservatoires, elle a étudié avec Pedro Memelsdorff à la « Escola Superior de Musica de Catalunya » et aussi avec Pierre Hamon au CNSMD de Lyon où elle a commencé à apprendre le hautbois baroque avec Patrick Beaugiraud. Le hautbois baroque prenant de plus en plus de place dans sa vie, elle a décidé de partir se perfectionner à Amsterdam, où elle a intégré la classe d'Alfredo Bernardini. Titulaire du Prix du CNSMD de Lyon en flûte à bec, d'une Licence du Conservatoire d'Amsterdam en hautbois baroque et du Certificat d'Aptitude, elle enseigne la flûte à bec et le hautbois baroque au Conservatoire de Strasbourg et à la Haute Ecole d'arts du Rhin. Elle collabore avec de nombreux ensembles de musique ancienne comme « Orfeo 55 », « Orquesta Barroca del Conde Duque de Madrid », « Concerto d'Amsterdam », le « Parlement de Musique, » « Cappella Gabetta ».



Professeur de basson baroque

Giovanni Battista Graziadio est titulaire d'un Master 2 en basson historique, ainsi qu'un Master 2 de pédagogie à la Schola Cantorum de Bâle.

Il a par ailleurs étudié le basson historique pendant deux ans à la Zürcher Hochschule der Künste et pendant trois ans au Conservatorio Verdi de Milan.

Il est membre fondateur de "The Italian Consort", de "La Petite Écurie Oboe Band" et de « l'Ensemble Abchordis » avec lequel il se produit dans toute l'Europe en tant que bassoniste et flûtiste. Il donne également des concerts en tant que soliste avec les plus célèbres ensembles et orchestres européens. A son actif, plus de 30 enregistrements pour divers labels internationaux.

Il enseigne actuellement le basson baroque au « Conservatorio di Musica Luca Marenzio » de Brescia. Il travaille comme chercheur à la « Schola Cantorum » et à l'Université de Bâle.



Professeur de flûte à bec et traverso

Issu de la Maîtrise des Petits Chanteurs de Lyon, Xavier Janot se forme au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon où il obtient plusieurs premiers prix : flûte à bec, fugue, contrepoint.

Avec le contre-ténor Sébastien Fournier, il est membre fondateur de l'ensemble de musique baroque Sprezzatura et participe à des concerts et tournées tant en France (Lyon, Paris, Marseille...) qu'à l'étranger (USA, Canada, Italie, Pologne, Luxembourg, Suisse, Allemagne et Chine).

Il est aussi acteur de la musique d'aujourd'hui en créant des œuvres contemporaines, et notamment du compositeur Marc Favre.



Professeur de viole de gambe

Flore Seube est diplômée du CNSMD de Lyon où elle a obtenu un Master en 2013 dans la classe de Marianne Muller. Elle suit ensuite un Perfectionnement à la Schola Cantorum de Bâle avec Paolo Pandolfo.

Elle se produit régulièrement en France et à l'étranger au sein d'ensembles « Concerto Soave », « Correspondances », « Les Siècles »... et en tant que soliste.

En Juin 2018, elle obtient le CA de Musique ancienne.

Elle enseigne la Viole de gambe au département de musique ancienne du conservatoire de Caen.



HEBERGEMENT



ETABLISSEMENT SCOLAIRE LES MANDAILLES

18 rue du Stade

26330 Chateauneuf de Galaure

Drôme

- 🕒 Hébergement : en chambre single, twin ou triple, en pension complète. Chaque chambre dispose de sanitaires. Les linges de lit et de toilette ne sont pas fournis. Prévoir également oreiller, couette, couverture si besoin.
- 🕒 Sans hébergement : Forfait repas de midi et forfait repas du petit déjeuner au dîner.
- 🕒 Horaires des repas
 - Petit déjeuner de 7h30 à 9h00
 - Déjeuner : 12h30
 - Dîner : 19h30

JOURNEE TYPE

Choristes

De 9h15 à 12h15 et de 16h15 à 19h15 : travail technique et répertoire.

Instrumentistes

De 9h15 à 12h15 et de 16h15 à 19h15 : musique de chambre et orchestre.

Chœur & orchestre

De 20h30 à 21h30, selon besoin et demande du chef d'orchestre/chef de chœur, travail sur le répertoire

CONCERTS DE FIN DE STAGE

Vendredi 18 août 2023

Concert instrumentistes : Prieuré Sainte Agnès

La Motte de Galure (Drôme)

Samedi 19 août 2023

Concert instrumentistes, chœur et solistes : lieu, recherche en cours.

Tenue pour les concerts :

Haut noir – jupe robe ou pantalon noir

Porte partition noir pour les chanteurs

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce stage se déroulera dans le respect des normes sanitaires en vigueur au moment du stage.

Horaires d'arrivée et de départ sur le site :

Arrivée : accueil le lundi 14 août à partir de 14 heures

Départ : le dimanche 20 août à 10 heures

Démarrage du stage : - instrumentistes le 14 août à 14h
- choristes le mardi 15 août à 9 heures

Covoiturage

Pour covoiturer, utilisez notre lien togetzer pour proposer ou demander un covoiturage :

<https://www.togetzer.com/covoiturage-evenement/aj5bx9>

Auditions solistes

Pour toutes questions relatives aux auditions, contactez l'association qui transmettra votre message au coordinateur artistique.

Contact : info@amusaly.fr ou 07 68 83 49 83

Mineurs accompagnés

Les mineurs sont acceptés à la seule condition d'être accompagnés d'un adulte sur le site pour la durée du stage et disposant d'une autorisation parentale.

La date limite pour les inscriptions est fixée au 30 juin 2023



Châteauneuf de Galaure

Trains :

La commune de Châteauneuf de Galaure est desservie par deux gares SNCF :

La gare de Saint Vallier (26210) à 12 km

La gare de Saint Rambert d'Albon (26140) à 13 km

Trains au départ de Lyon Part-Dieu et Lyon Perrache - ligne Lyon Marseille
(TER Rhône-Alpes - fiche Horaires n°5 téléchargeable sur le site de la SNCF)

Taxis à Saint Vallier :

Taxis Vallon 06.29.89.55.95 / 04.75.23.23.23

Taxis des 2 Rives 06.51.84.43.92

Taxis Saint Christophe 04.75.23.36.61 / 06.98.22.11.62 / 04.75.23.36.61

Taxis à Saint Rambert d'Albon :

AFR Taxis 06.14.33.93.41

Avenir taxis services 06.88.83.91.81

Taxis de Richaud 04.75.31.00.47 / 04.75.31.54.33

Campings

Le château de Galaure **** - Châteauneuf de Galaure

FlowerCamping Le Château - Hauterives

Chambres d'hôtes et gîtes :

Au moulin de Trégnieux

Les Cèdres

La maison de Paul et Margaux

Au bol d'air

Bellevue

Les gîtes de Galaure

Chez Rose

Informations via le site officiel de Châteauneuf de Galaure

Attention : votre inscription ne sera effective que si vous avez par ailleurs procédé à votre adhésion à l'association, sur notre site internet www.amusaly.fr (le tarif de l'adhésion est de 20 €).

Cette inscription, que vous pouvez effectuer depuis votre téléphone ou votre ordinateur, vous permettra d'avoir accès aux ressources nécessaires pour le stage et de recevoir les informations à destination des stagiaires.

Nom	<input type="text"/>	Date de Naissance ¹	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	<i>1 Si vous prétendez au tarif « jeune »</i>	
Adresse complète	<input type="text"/>	Tel	<input type="text"/>
Courriel (majuscules)	<input type="text"/>		

Cette adresse e-mail doit correspondre à celle renseignée lors de l'adhésion par internet

VOIX Soprano Alto Ténor Basse

INSTRUMENT Clavecin Basson Flûte à bec Hautbois

 Traverso Viole de gambe Violon/alto

Expérience musicale (obligatoire) :

<i>Vous devez procéder à deux règlements distincts, qui seront encaissés séparément.</i>	Tarif	Votre choix (✓)
Stage : inscription avant le 31 mai 2023	420 €	
Stage : inscription à partir du 1^{er} juin 2023	460 €	
Stage chanteur soliste et jeune de - 30 ans	210 €	
MONTANT DU REGLEMENT POUR VOTRE INSCRIPTION, par chèque et/ou chèques-vacances (ce règlement sera encaissé à partir du 1er juillet)		
Pension complète – chambre TWIN ou TRIPLE (du 14/08 soir au 20/08 matin)	330 €	
Supplément chambre individuelle (avec accord préalable, dans la limite des disponibilités)	110 €	
Sans Hébergement : forfait repas de midi uniquement (du 15/08 au 19/08 = 5 repas)	60 €	
Sans hébergement : forfait repas (du dîner du 14/08 au Petit déjeuner du 20/08 = 17 repas)	140 €	
MONTANT DU REGLEMENT POUR VOTRE HEBERGEMENT, par chèque et/ou chèques-vacances (ce règlement sera encaissé au début du stage)		

* *Personne(s) avec qui vous souhaitez être installé(e)* _____

Candidats ayant de faibles ressources financières : vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle de l'inscription via le fonds de solidarité. N'hésitez pas à contacter AMUSALY pour l'étude de votre demande.

Le dossier complet est à envoyer à : AMUSALY 4 rue de la République 69001 LYON

Afin de respecter l'équilibre des pupitres, votre inscription ne sera définitive qu'après validation de votre candidature par le coordinateur artistique. Une confirmation d'inscription vous sera alors envoyée, par courriel ou voie postale.

Validation obligatoire :

Signature :

J'accepte les conditions générales de ventes

j'accepte la captation de mon image et sa diffusion, aux seules fins d'illustration de l'activité de l'association AMUSALY

Généralités :

Les adhérents participent aux activités proposées par Amusaly à leurs risques et périls. Ils doivent souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu entre ses adhérents ou avec un tiers.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les lieux des activités de tout objet de valeur ou non. Les instrumentistes, en dehors des clavecinistes, doivent apporter leur instrument et en assurer l'entière responsabilité. Les adhérents doivent se conformer au règlement intérieur de la structure hôte. L'inscription au stage entraîne l'acceptation de la captation et la diffusion de son image.

L'inscription :

L'inscription à une activité nécessite de remplir le bulletin d'inscription et de le retourner à Amusaly.

L'inscription à une activité nécessite l'adhésion obligatoire et non remboursable à Amusaly pour un montant de 20 €. L'adhésion est annuelle et court du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Toute adhésion est donc définitive. Cette adhésion est à effectuer préalablement à l'inscription à l'activité sur le site www.amusaly.fr

Attention : Toutes les inscriptions reçues sont confirmées après validation du coordinateur artistique dans les 30 jours suivant la réception des règlements ; elles sont alors considérées comme définitives. Dans le cas contraire, les chèques adressés du coût de l'activité sont retournés et l'adhésion remboursée sur demande.

Le règlement :

Le bulletin d'inscription renseigné doit être accompagné :

- d'un chèque du montant de l'inscription à l'ordre [d'Académie de musique sacrée de Lyon](#). Ce chèque sera encaissé le 1er juillet 2023

- d'un chèque du montant de l'hébergement ou du forfait repas (en fonction de votre choix) à l'ordre d'Académie de musique sacrée de Lyon Ce chèque sera encaissé au démarrage de l'activité.

Des conditions particulières de règlement fractionné peuvent être accordées selon les modalités fixées avec le secrétariat de l'association. En cas de fractionnement du paiement, tous les chèques doivent être remis en même temps et datés du jour d'établissement.

Annulation :

➤ du fait d'Amusaly :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement pédagogique de l'activité, ou en cas de force majeure, Amusaly se réserve le droit d'annuler l'activité. Dans ce cas, Amusaly procède au remboursement intégral du montant de l'activité à l'exception de l'adhésion à l'association.

En cas de report de date ou de changement de notre part (intervenants, contenu, ...) si aucune solution alternative n'a été trouvée avant la fin de l'année en cours, le remboursement sera proposé.

➤ du fait de l'adhérent :

Toute annulation doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible à Amusaly (courrier ou courriel : info@amusaly.fr).

En cas d'annulation au plus tard 15 jours avant le début de l'activité, 30% du montant de la totalité du coût du stage seront facturés.

Une annulation moins de 15 jours avant l'activité donne lieu à la facturation de la totalité du prix, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement des sommes versées à l'exception du montant de l'adhésion.

Abandon en cours d'activité :

En cas d'abandon par le stagiaire en cours d'activité pour un motif autre que la force majeure justifiée, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'abandon en cours d'activité pour force majeure dûment justifiée, il sera procédé au remboursement de l'activité au prorata du temps passé.